

## COMITE DIRECTEUR du 8 juillet 2022

Le vendredi 8 juillet 2022 à 9h30, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis en présentiel dans les locaux du centre équestre Equiloisirs FAE. La réunion était également accessible en visioconférence via l'application Zoom.

<b>Présents :</b>	<b>En visioconférence :</b>	<b>Absents :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Laurent DUBORGET</li><li>▪ Philippe OUVRIER-BUFFET</li><li>▪ Jennifer PANCRAZI</li><li>▪ Lætitia TAILLADE</li><li>▪ Marion TERRAZZONI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Emmanuelle ARRIGHI</li><li>▪ Lorraine LACHIZE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Marie-Hélène ARMAGNAC</li><li>▪ Catherine GERDES</li><li>▪ Lydie LEANDRI</li><li>▪ Sandrine MATTEI</li><li>▪ Jessica PAPI</li><li>▪ Andréa PULICANI</li></ul>

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 12 avril 2022
2. Point financier
3. Règlements 2023
4. Formulaire de demandes de matériel pédagogique
5. Dossiers en cours
6. Questions diverses

### 1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 12 avril 2022

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du Comité Directeur du 12 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Point financier

La chargée de mission présente un état avancé les grands livres ainsi que les soldes des comptes au 8 juillet 2022. Le solde du livret A est de 51 977,67€. Le solde du compte courant est de 108 484,49€. La Collectivité de Corse a procédé au premier versement de la subvention Aide aux Ligues et Comités 2023 pour un montant de 33 000€ ainsi qu'au versement de la subvention Aide aux transports Championnats de France CSO Amateur 2021 pour un montant de 1357€.

L'aide aux transports sera reversée aux sept cavalières ayant participé aux Championnats pour un montant de 193€ chacune.

Les membres du Comité Directeur valident le point financier à l'unanimité.

### 2.1 Organisation des finales - aides exceptionnelles

Les finales de dressage (28 et 29 mai 2022) et d'endurance (4 septembre 2022) nécessitent la mise en place de boxes démontables. Pour une location inférieure à 48 boxes, un surcoût de 1000 € pour le transport est facturé, ce qui engendre une perte financière pour l'organisateur.

Le problème ne se pose pas pour le CSO.

Les membres du Comité Directeur votent à l'unanimité l'attribution d'une aide supplémentaire de 1000 € à ces deux finales, sur présentation de la facture spécifique liée au transport.

### 2.2 Aide à l'organisation finale Circuit Régional Dressage des 28 et 29 mai 2022

Le règlement de la commission Dressage stipule que tout manquement au cahier des charges entraîne une amputation de 50% de l'aide à l'organisation. Au vu du rapport de la commission Dressage concernant l'organisation de la manifestation citée en objet, le Comité Directeur votent à l'unanimité une amputation de 1000€ sur l'aide allouée.

### 2.3 Réception commission Dressage

La commission Dressage sollicite les membres du Comité Directeur afin que les frais de réception de la réunion de la commission qui a eut lieu le 30 juin 2022 au restaurant chez Walter soient supportés par le CRE. Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité.

## 3. Règlements 2023

### 3.1 Refonte des commissions

Les membres du Comité Directeur décident de lancer un appel à candidature : les commissions sont ouvertes à toute personne licenciée (cavalier, officiel, dirigeant, enseignant, ...) impliquée et souhaitant s'investir en région.

Toute personne intéressée pour intégrer l'une des équipes chargées de promouvoir et développer les disciplines citées ci-après seront priées de se manifester par retour de mail avant le 15 juillet 2022.

- CSO
- Dressage
- Endurance
- Équitation Western
- Hunter

- TREC
- Vie des clubs (regroupe les disciplines pony-games, ride and run, equifun, ...)
- Tourisme équestre

Suivant la même démarche, les personnes ne souhaitant plus s'investir seront invitées à quitter leur(s) commission(s).

A l'issue de cet appel à candidature, des rencontres avec le Comité Directeur seront organisées afin d'entériner la composition de chaque commission et de définir ensemble les axes de travail pour le millésime 2023 avant la fin du mois de juillet.

### 3.2 Approbation des règlements

Les membres du Comité Directeur procéderont à l'approbation des règlements 2023 début septembre. Les points suivants devront être évoqués :

> Composition de la Commission, distinguer le Président de commission et le Rapporteur (membre élu). Annexer la charte des commissions signée par chaque membre au règlement de sa commission.

> Calendrier du Circuit Régional (s'il y a lieu) avec le mode de calcul des points et le nom de la personne en charge du calcul des points. 1 seule étape par organisateur sera autorisée.

La commission devra rédiger un cahier des charges et budgétiser les aides à l'organisation en précisant les conditions d'attribution.

- Dans le cas d'une aide financière sur facture, préciser les factures éligibles et le délai dont dispose l'organisateur pour effectuer sa demande d'aide auprès du CRE.
- Dans le cas d'une gestion de l'aide par la commission (au bon vouloir de la commission), préciser les dépenses prises en charges : récompenses, ODC, ...

> Circuit inter-régions (s'il y a lieu) : avec le calendrier, le cahier des charges et le budget prévisionnel.

> Coupe de Corse (s'il y a lieu) : avec le mode de calcul des points et le nom de la personne en charge du calcul des points, préciser les aides à l'organisation et les conditions d'attribution.

> Championnat Régional : renseigner les dates, préciser si les divisions club et amateur sont regroupées ou non. Renseigner le cahier des charges.

> Championnat de France : préciser les Championnats pour lesquels une délégation sera sélectionnées et anticiper un budget Pot des régions (s'il y a lieu).

> Formations d'Officiels de Compétitions sollicitées (chef de piste, juge, etc.) et le budget estimé pour ces actions.

> Demandes d'investissement en matériel (s'il y a lieu) : fournir les devis et détailler l'usage.

> Procès-verbaux : chaque réunion de commission doit faire l'objet d'un procès-verbal à adresser au Comité Directeur sans délai.

## 4. Formulaire de demandes de matériel pédagogique

Le CRE a diffusé un formulaire à l'ensemble de ses clubs adhérents proposant l'acquisition de matériel pédagogique et pour lequel l'association montera un dossier de demande de subvention afin de pouvoir en assurer le financement à hauteur de 50%. Le montant est plafonnée à 3000€TTC par centre équestre. Les membres du Comité Directeur approuvent à la majorité les clubs bénéficiaires qui en ont fait la demande :

- > Ajaccio Équitation Club nO 2009000
- > CE A Staffa Club nO 2013701
- > CE Aux Poneys d'Eden Club nO 2023006
- > CE Equiloisirs FAE Club nO 2025008
- > CE du Domaine d'Anghione Club nO 2021300
- > CE Omessa Club nO 2023601
- > CE de Porticcio Club nO 2016607
- > CE l'Ypsos Club nO 2022005
- > Country Horse Club nO 2014400
- > Écurie de Carbuccia Club nO 2013301
- > Ranch l'Indianna Club nO 2023200
- > Ranch Malena Club nO 2025100

## 5. Dossiers en cours

### 5.1 Nouvelle embauche

Le cadre d'embauche en contrat aidé étant modifié chaque mois par arrêté préfectoral, les nouvelles conditions imposées n'ont pas permis de finaliser l'embauche d'Aurélia VALARIN.

### 5.2 Graines d'artiste

Eve TIXADOR, référente spectacle équestre à la DTN au sein de la Fédération Française d'Équitation a adressé un correspondance nous informant d'être en lien avec les CDE ainsi que d'autres organes déconcentrés de la FFE concernant ce projet : « ce projet est en cours de construction. Ces derniers jours ont permis d'avoir des échanges riches avec chacun d'entre vous. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et nous ne manquerons pas de vous tenir informé des avancées. »

Ce projet ayant peu de chance de voir le jour en 2023 dans le cadre de *Graines d'artiste*, le Président du CRE Corse, en concertation avec Toni CAPOULADE, président du CRE PACA, projettent de mettre en place une sélection en Région en fin d'année de manière à retenir un spectacle par département qui sera présenté au salon du cheval d'Avignon 2023 lors des représentations de la vie des clubs qui ont lieu en continu. Le cahier des charges sera établi par l'organisateur, les frais d'hébergement et de restauration des chevaux et cavaliers seront pris en charge par l'organisateur également, les frais de transport seront supportés par le CRE.

### 5.3 Tourisme équestre, histoire et gastronomie

En collaboration avec l'IFCE, le CRE finalise une offre de stage pour un étudiant en master2 "Tourisme et développement durable des territoires" pour lequel une candidate est pressentie. Le projet vise à réaliser un audit de la filière Tourisme Équestre en Région et de co-construire des itinéraires en relations avec les particularités historiques et gastronomiques de chaque micro-région (route des sens). Au terme de ce travail, une (ou plusieurs) plaquette de promotion des activités de Tourisme Équestre sera éditée.

### 5.4 Salon du cheval d'Avignon - Stand Tourisme Équestre

Le Président du CRE PACA propose au CRE Corse un stand dans l'enceinte du Salon du Cheval d'Avignon ayant pour objectif la promotion du Tourisme Équestre en Corse.

Les clubs volontaires pourront transmettre au CRE les montages vidéos promotionnels qu'ils auront préparé pour une diffusion en continu. Le CRE distribuera à cette occasion les plaquettes communes ou individuelles réalisées dans le cadre du projet *Tourisme équestre, histoire et gastronomie*. La somme à budgétiser pour cette action est de l'ordre de 3000€. Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité la mise en œuvre de ce projet.

### 5.5 Bureau du CRE

Le Président exprime à nouveau le souhait et la nécessité d'un local de bureau pour le CRE, un courrier a été adressé à la mairie de Corte afin d'attirer l'attention du maire sur le souhait de l'association d'entrer dans le projet de maison des association. Le CRE n'a reçu aucun retour à ce jour.

## 6. Questions diverses

### 6.1 Création d'une commission CCE

Suite au succès de l'organisation du concours complet qui s'est déroulé le 6 juin 2022 au centre équestre du Domaine d'Anghione, les organisateurs ont formulé le souhait de créer une commission CCE. Ce concours complet ayant été le seul organisé depuis des années et compte tenu du niveau pratiqué, les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité de rattacher la discipline à la commission Vie des clubs.

### 6.2 Création d'une manifestation de substitution à Cavall'in festa

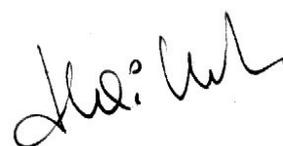
Jennifer PANCRAZI propose que le CRE crée une manifestation de rassemblement à l'image de Cavall'in Festa sur laquelle les clubs pourraient se faire connaître, présenter des spectacles, faire leur promotion et initier le public à l'équitation en amont de la rentrée scolaire (fin août). Les membres du Comité Directeur acquiescent l'idée sur le fond, l'engagement de moyens humains (bénévoles) est un frein à ce projet.

### 6.3 Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Équestre de Club - BFE SEC

Jennifer PANCRAZI informe les membres du Comité Directeur sur la possibilité de former les enseignants au BFE SEC UC1 durant trois jours sur le salon du cheval d'Avignon. Cette formation pourrait être poursuivie en région dans le cadre du dispositif *Experts Fédéraux 2023*. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.



Laurent DUBORGET  
Président



Lætitia TAILLADE  
Secrétaire générale